



Paris, le 2 septembre 2011

## Devenir du Réseau scientifique et technique (RST) : **Les petits pas du Cabinet !**

Le conseiller social de Nathalie Kosciusko-Morizet, Marc Ferrand, a convoqué les organisations syndicales, le 31 août, pour leur remettre le rapport d'audit du CGEDD sur le RST.

Il a insisté sur le fait que le cabinet ministériel trouvait le rapport « intéressant » sous certains aspects, mais qu'il n'en partageait pas toutes les conclusions.

Le cabinet a donc bien précisé **qu'il n'était pas engagé par le rapport**, qui restait un élément de réflexion à apporter au débat en cours.

L'administration s'est bien gardée de dire, à ce stade, quelles parties elle trouvait « intéressantes », et quelles parties elle ne partageait pas. Elle a par contre insisté sur la nécessité de la réforme des CETE.

**Pour FORCE OUVRIÈRE**, et sous réserve d'une lecture plus approfondie d'un rapport que nous avons découvert le 31 août, les choses sont plus claires :

**Côté positif**, nous retrouvons dans ce rapport des éléments que nous avons mis en avant dès la première réunion de travail, notamment dans le « dossier CETE ». Nous citerons brièvement :

- le constat d'une déficience de pilotage du RST,
- la nécessité de valoriser, par la formation, l'expertise présente dans les CETE,
- la dégradation de la qualité de l'AMO produite par les STC, non par incompetence des agents, mais par les manipulations de l'administration : destruction (du SETRA) ou éloignement (de l'IFSTTAR)
- l'ouverture aux collectivités, et un RST « bien commun de la Nation ».

**Côté négatif**, nous y retrouvons les mêmes travers que précédemment, c'est à dire un dogme de base consistant à considérer que les composantes du RST doivent bénéficier d'une autonomie vis à vis de l'Etat leur permettant de :

- 1) réduire le nombre de fonctionnaires pour embaucher sous CDD plus souples !
- 2) rentrer dans un système concurrentiel y compris avec les services de l'État, qui ne pourraient vraisemblablement plus faire travailler les CETE sans les soumettre à un appel d'offres...
- 3) chasse aux sites géographiques « trop nombreux » et donc peu robustes face aux baisses d'effectifs...
- 4) Créer des filiales pour réaliser les prestations, et donc privatiser une partie des CETE !!!

**Le rapport prône donc la création d'un établissement public, avec une pauvreté d'argumentaires qui frise l'incontinence, mais avec de vraies contradictions (par exemple, en proposant d'y intégrer les STC qui, d'autre part, sont ceux qui produisent l'AMO nécessaire à l'écriture cohérente et pertinente de la commande).**

**L'établissement public serait donc celui qui écrit la commande qu'il va exécuter après avoir répondu à un appel d'offres...**

**Conception curieuse de la gestion des marchés !**